

Étude de signalétique



Présentation du diagnostic – 05/04/2018

Remarque préliminaire : la signalisation n'est pas la publicité

- ✓ *La publicité attire l'attention sur un service ou une activité, elle **créé du trafic** en se basant sur le besoin pour ce service ou cette activité de se faire connaître. Elle vise essentiellement à **stimuler l'activité économique** et est réglementée par le **code de l'environnement** et les règlements locaux de publicité pour **ne pas dégrader le cadre de vie**.*
- ✓ *La signalisation guide les visiteurs, elle **canalise** le trafic en fonction des besoins des visiteurs et de leurs objectifs prioritaires. La signalisation est réglementée par **l'IISR (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière)** car elle vise essentiellement à **faciliter les déplacements et réduire les causes d'accidents**.*

UN POINT COMMUN CEPENDANT : dans les 2 cas, l'inflation des informations nuit à leur efficacité !



Remarque sur l'évolution du code de l'environnement

Article entrant en application le 13 juillet 2015

Article L581-19

Modifié par [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 42](#)

Les préenseignes sont soumises aux dispositions qui régissent la publicité.

Les dispositions relatives à la déclaration prévue par l'article L. 581-6 sont applicables aux préenseignes dans des conditions, notamment de dimensions, précisées par décret en Conseil d'Etat.

Par dérogation à l'interdiction mentionnée au premier alinéa de l'article L. 581-7, en dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, peuvent être signalés de manière harmonisée par des préenseignes, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat :

— les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles et les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite ;

— à titre temporaire, les opérations et manifestations exceptionnelles mentionnées à l'article L. 581-20 du présent code.

Les activités autres que celles mentionnées aux quatrième et cinquième alinéas du présent article ne peuvent être signalées que dans des conditions définies par les règlements relatifs à la circulation routière.

dont l'IISR

I. LES RELEVÉS

Le bureau d'études a relevé 155 carrefours équipés de 422 ensembles...

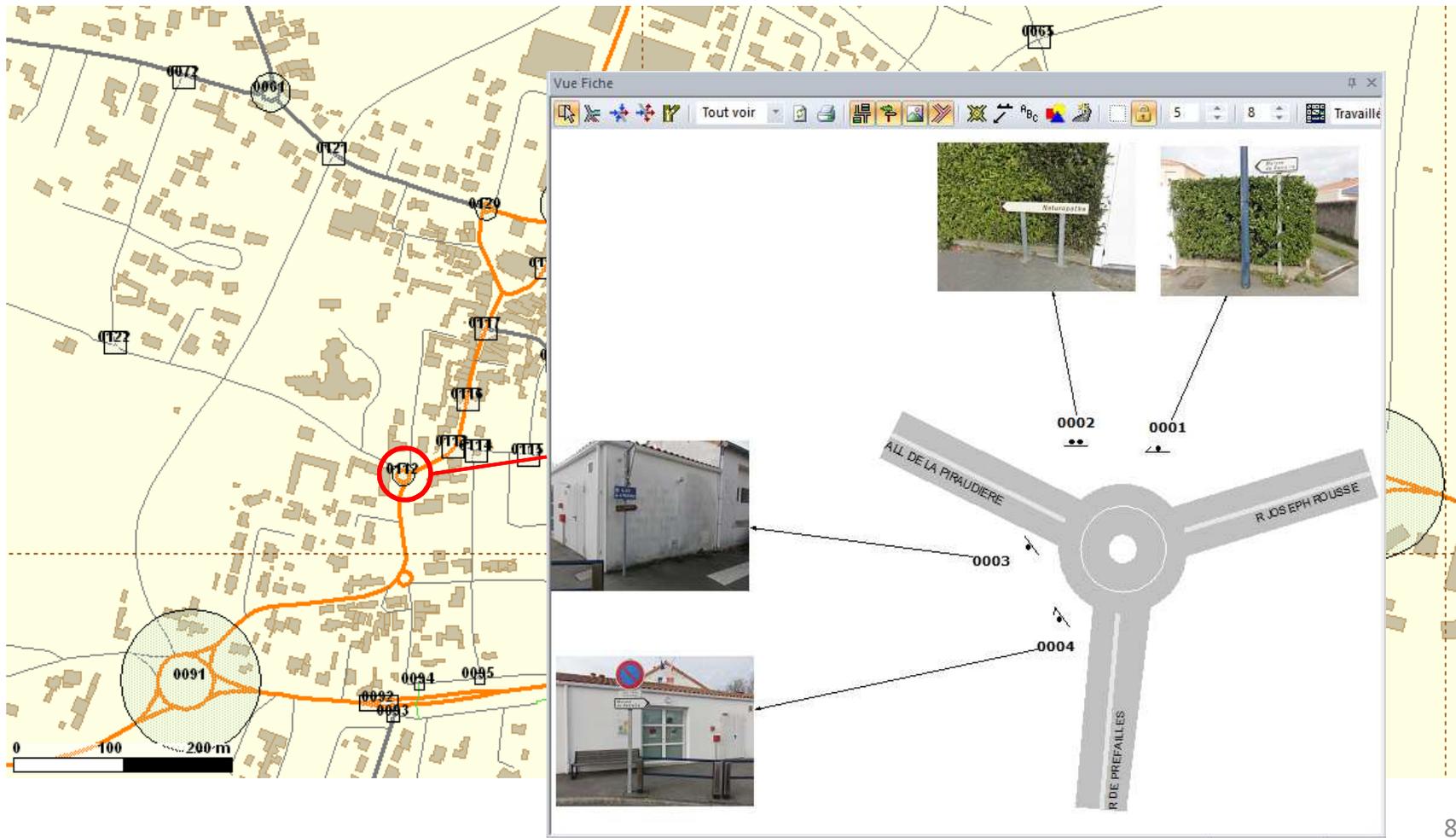
... dont 200 ensembles directionnels (types D, E, EB)



... 105 ensembles de SIL, de jalonnement piéton, totems, RIS, PMV et 117 ensembles vélo



Chaque carrefour équipé fait l'objet d'une fiche carrefour de relevé



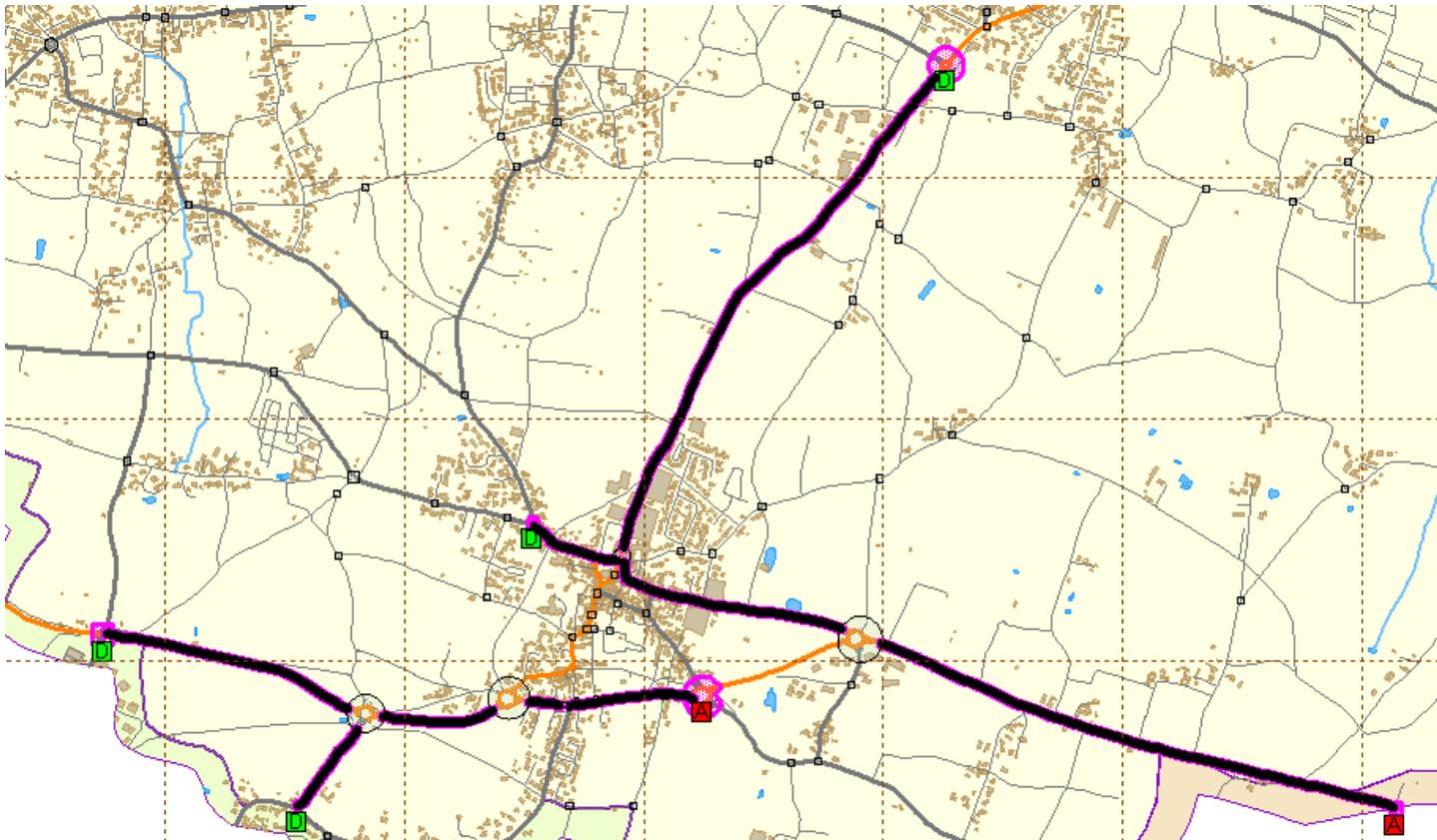
The screenshot displays a software interface for road sign inventory. On the left, a map shows a network of roads with several junctions marked by small icons. One junction is highlighted with a red circle. On the right, a window titled 'Vue Fiche' (View Sheet) shows a 3D diagram of a three-way junction. The roads are labeled: 'ALL DE LA PRAUDIERE' (top-left), 'R. JOSEPH ROUSSE' (top-right), and 'R DE PREFAILLES' (bottom). Four photographs of signs are linked to the junction diagram with labels 0001, 0002, 0003, and 0004. The software interface includes a toolbar with various icons and a 'Travaillé' status indicator.

La reconstitution des ensembles relevés dans la base de l'étude permet :

✓ *D'en extraire la liste des indications signalées*

Famille	Lettrage	Picto	Indication
1 - 1-Directionnel	L4	ID.07 ID.31	(toilettes accessibles PMR)
1 - 1-Directionnel	L4	ID.08 ID.09	***La Guichardière
2 - 6-SIL	L4	ID.26a ID.26b	200 m Le Petit Mousse
1 - 1-Directionnel	L4		ABRI-SERVICES <Hivernage
2 - 6-SIL	L4		Agence Immobilière
2 - 6-SIL	L4		aire de camping-cars
2 - 6-SIL	L4		ALIMENTATION
2 - 6-SIL	L4		ANDRÉ Eric Menuiserie
2 - 6-SIL	L4	ID.25 ID.26a	Anne de Bretagne****
1 - 1-Directionnel	L4	ID.18 ID.26a	Anne de Bretagne**** <Port de la Bravette
2 - 6-SIL	L4	ID.25 ID.26a	Anne de Bretagne**** <port de la Gravette
1 - 1-Directionnel	L1		AUTRES DIRECTIONS
2 - 6-SIL	L4		Bar Le Pronostic
2 - 6-SIL	L4		Bar Restaurant
2 - 6-SIL	L4		Bar Tabac Presse
1 - 1-Directionnel	L4	ID.30	Biochon
2 - 6-SIL	L4		Boucher charcutier
2 - 6-SIL	L4		Boucherie Charcuterie
2 - 6-SIL	L4		Boulangeri Pâtisserie
2 - 6-SIL	L4		Cabinet d'Ostéopathie
2 - 6-SIL	L4		Cabinet d'Ostéopathie (La Tara)

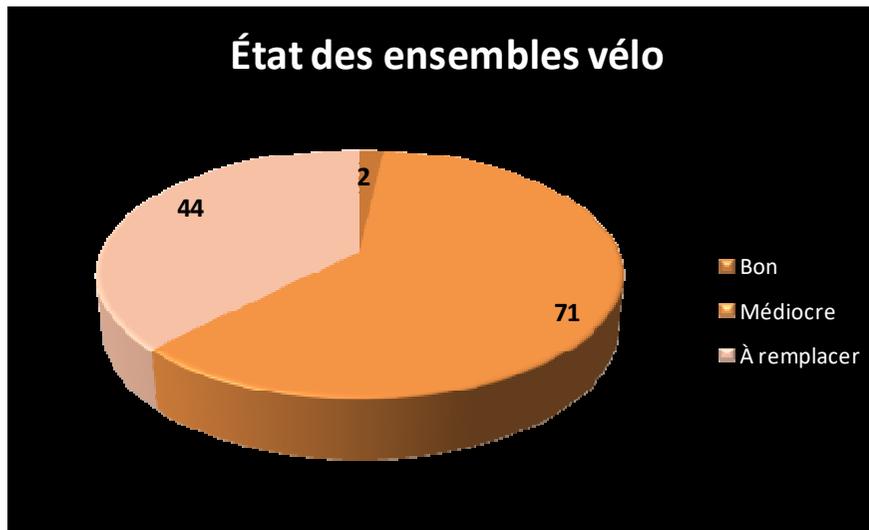
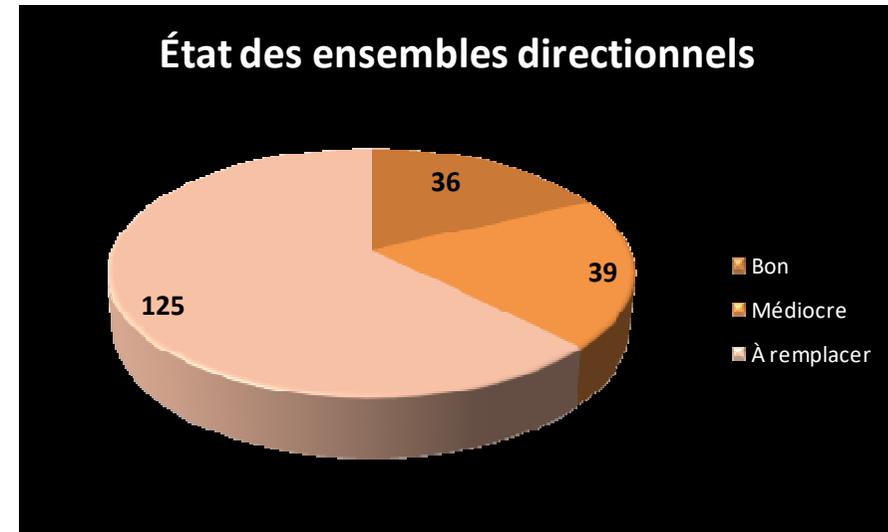
- ✓ De reconstituer les itinéraires de jalonnement de ces pôles



Itinéraires comportant la mention « PORNIC »

Avec un coût estimé de remplacement hors pose de l'ordre de 250 000 euros HT, dont 150 000 pour la seule directionnelle, l'enregistrement de leur état permet de déterminer le taux de récupération des ensembles (sous réserve de conformité) :

- ✓ 37% pour la directionnelle
- ✓ 35% pour la SIL et le jalonnement piéton
- ✓ 62% pour le jalonnement vélo.



II. DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATÉS

De nombreux ensembles vétustes ou dégradés

- ✓ *Altération de la lisibilité*
- ✓ *Apparence de «laisser-aller» (mauvaise image)*



Nombreuses surcharges et non conformités

- ✓ *Mentions trop nombreuses (altération de la lisibilité), registres non conformes, idéogrammes trop nombreux ou non réglementaires...*



Nombreuses surcharges et non conformités

- ✓ *Mentions trop nombreuses, registres non conformes, idéogrammes trop nombreux ou non réglementaires...*
- ✓ *Longueurs différentes, mélange de registres différents, hauteurs de lettrage différentes, lettrages, mauvaise succession des directions, mauvais alignement...*



Hétérogénéité et/ou ruptures de continuité

- ✓ *Lettrages et/ou mentions différents pour un même pôle*
- ✓ *Apparence d'incohérence et confusion, perturbantes pour l'utilisateur*



III. CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

Conclusions par famille principale de signalisation

- ✓ *La signalisation directionnelle, bien que comportant des ensembles pratiquement neufs (exemples ci-dessous), est vétuste à 62% (avec des ensembles parfois antérieurs à 1980) et souffre de nombreuses non-conformités qui la rendent inefficace*



- ✓ À côté de totems de bonne présentation, **la totalité de la SIL** est non conforme et en grande partie composée de panneaux blancs pouvant être confondus avec de la directionnelle (type D29). Plus de 65% de ces panneaux sont par ailleurs vétustes, avec des surcharges importantes qui les rendent inefficaces.

Courtesserre 2,5

D29a
exemple



- ✓ À part quelques ensembles conformes en bon état (ci-dessous à gauche), la plupart des **ensembles de jalonnement vélo** est soit conforme mais vétuste (ci-dessous au centre, 38 % du total), soit en bon état mais non conforme (ci-dessous à droite)



Préconisations

1. *S'appuyer sur la réglementation (essentiellement l'IISR), dont l'objectif est de répondre efficacement aux questions suivantes :*

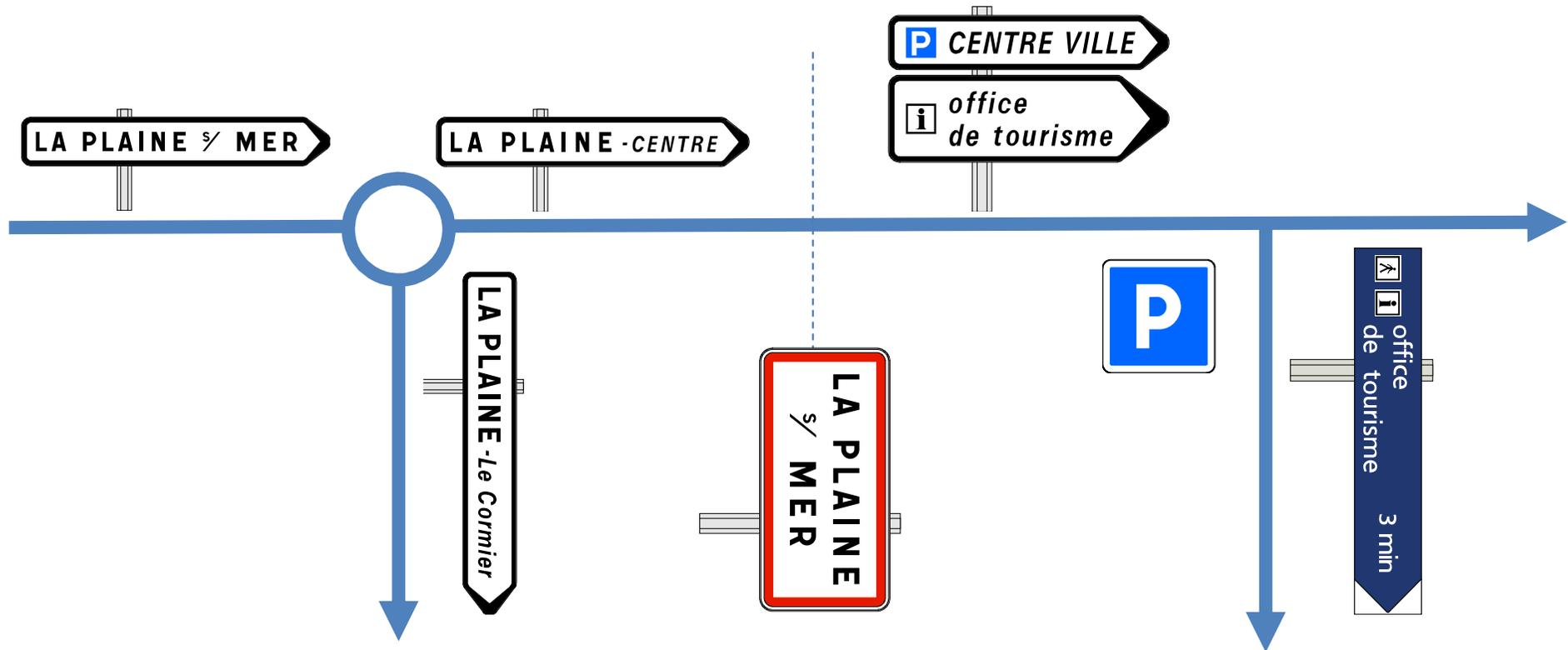
- ✓ ***Quoi** signaler : quels pôles sont signalables et selon quels degrés de priorité (étude des pôles) – ce qui permettra de décharger la signalisation de direction, et éventuellement la signalisation complémentaire (S.I.L.) des pôles les moins importants ou non signalables et de les rendre plus lisibles – les pôles non signalés pourront toujours être répertoriés sur R.I.S. (relais information service)*
- ✓ ***Où** signaler (étude des liaisons), c'est-à-dire à partir de quels axes et selon quels itinéraires*
- ✓ ***Comment** signaler de façon efficace (voir critères d'efficacité) - quels dispositifs utiliser, comment les dimensionner et les positionner (projet de définition)*



2. Se (re-)poser les bonnes questions :

- ✓ *Comment définir et signaler le bourg, ses quartiers, les agglomérations côtières ?*
- ✓ *Comment signaler les services publics ?*
- ✓ *Comment signaler les plages, les équipements et les sites touristiques ?*
- ✓ *Comment signaler les commerces ?*
- ✓ *Comment signaler les zones d'activités artisanales, les activités aquacoles, les ports de pêche et de plaisance ?*
- ✓ *Quels sont les parkings qui peuvent recevoir les visiteurs ?*
- ✓ *Quels itinéraires pour les Poids-Lourds ?*
- ✓ *Comment signaler les cheminements doux (Vélodyssée/Vélocéan, pistes cyclables, voies vertes, circuits pédestres...)*
- ✓ *Quel rôle pour l'office de tourisme et les relais information service (RIS) ?*
- ✓ *Comment articuler et gérer les différentes familles de signalisation (directionnelle, SIL, RIS, piéton, vélo...) ?*

3. Utiliser le principe du jalonnement concentrique (basé sur la notion d'adresse) :



4. Utiliser au maximum les possibilités offertes par les R.I.S. et les jalonner



i information P.A.

Présentation-type des informations d'un R.I.S.

Cartographie de la zone couverte



« Vous êtes ici »

Répertoire des rues

QR code pour accès à un site d'information par smartphone

Répertoire des entreprises et services avec nom et adresse

Plan de situation de la zone couverte

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

